



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE SEINE-ET-MARNE

HANDICAP

LE GLOSSAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

Il existe divers établissements spécialisés qui accueillent les personnes handicapées et s'adaptent aux besoins de chacun. Tour d'horizon des différents types de structures pour adultes et enfants handicapés.

Les différents types d'établissements

Les personnes en situation de handicap peuvent être orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de leur département vers **un établissement ou un service médico-social**, selon la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisé.

enfants

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sont des services d'accompagnement des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et / ou spécialisé.

Ils peuvent être rattachés ou non à un établissement et sont constitués par une équipe pluridisciplinaire qui a pour objectif la prise en charge précoce de l'enfant et l'accompagnement de sa famille, le soutien à la scolarisation et à l'acquisition de l'autonomie.

Ils peuvent intervenir dans différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, établissement scolaire, milieu familial, etc.).

Selon le type de déficience que présente l'enfant, les SESSAD prennent une appellation sensiblement différente :

- les services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire SSEFIS (Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire.) prennent en charge des enfants sourds et malentendants,
- les services d'accompagnement familial et d'éducation précoce SAFEP (Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce.),
- Les services d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire SAAIS (Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire.) prennent en charge des enfants déficients visuels,
- Les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile SSESD (Service de soins et éducation spécialisée à domicile.) prennent en charge des enfants présentant un handicap mental, moteur ou un polyhandicap.

Centre d'action médico-sociale précoce



Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP (Centre d'action médico-social précoce.)) accueillent les enfants de zéro à six ans et leur famille.

Ils réalisent trois missions principales :

- le dépistage précoce du handicap,
- la cure ambulatoire et la rééducation de l'enfant,
- l'accompagnement de ses proches.

Ils proposent des consultations, des rééducations ou des activités individuelles ou collectives favorisant le développement de l'enfant et son intégration sociale.

Les CAMSP (Centre d'action médico-social précoce.) peuvent soit accueillir des enfants porteurs de déficiences de tous types ou être spécialisés dans un type de déficience (auditive par exemple).

En accord avec les parents de l'enfant, des actions concertées peuvent être réalisées dans les milieux fréquentés par l'enfant (crèche, école, centre de loisir...).

Centre médico-psycho-pédagogique



Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP (Centre médico-psycho pédagogique.)) ont une activité de diagnostic et de traitement en cure ambulatoire des enfants de 3 à 18 ans (ou 20 ans selon les cas) dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles des apprentissages ou des troubles du développement.

Ils proposent une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psychothérapeutiques ou psycho-pédagogiques sous autorité médicale. Ils favorisent le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans un milieu familial, scolaire et social.

Institut médico-éducatif



L'institut médico-éducatif (IME (Institut médico éducatif.)) est le terme générique qui permet de regrouper plusieurs catégories de structures qui fonctionnent en internat, en externat, en semi-internat ou en accueil temporaire.

Les IME (Institut médico éducatif.) proposent une prise en charge éducative, thérapeutique et pédagogique qui favorise le développement de l'enfant ou de l'adolescent, l'acquisition de l'autonomie, les apprentissages scolaires ou pré-professionnels. Autant que possible l'intégration scolaire en milieu ordinaire est recherchée en complément de l'accueil en IME (Institut médico éducatif.).

Ils peuvent se distinguer également en fonction de l'âge des enfants accueillis :

- de 3 à 20 ans en institut médico éducatif (IME (Institut médico éducatif.)),
- de 3 à 14 ans en internat médicopédagogique (IMP (Institut médico-pédagogique.)) ou externat médicopédagogique (EMP),
- de 14 à 20 ans en institut médico professionnel (MPRO (Institut médico professionnel.)). Ces derniers prennent en charge des adolescents et assurent l'acquisition d'un savoir-faire pré-professionnel ou professionnel.

Institut d'éducation motrice



Les instituts d'éducation motrice (EM (Institut éducation motrice.)) assurent la prise en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice nécessitant des moyens particuliers pour assurer un suivi médical, une éducation adaptée et une formation générale et professionnelle et permettre ainsi de réaliser une intégration familiale, scolaire, sociale et professionnelle. La prise en charge se déroule en internat, en semi-internat, en externat, ou en accueil temporaire.

Etablissements pour enfants et adolescents polyhandicapés



Les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés accueillent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap (association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante) entraînant une réduction notable de leur autonomie.

L'accueil se fait en internat, en semi-internat, en externat ou en accueil temporaire.

Les enfants sourds et aveugles sont considérés comme plurihandicapés et sont accueillis en institut pour déficients sensoriels (établissements pour enfants et adolescents déficients visuels ou déficients auditifs).

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique



Appelés encore récemment institut de rééducation (IR), les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.)) mettent en œuvre le projet pédagogique éducatif et thérapeutique de jeunes souffrant de difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages.

L'ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.) fonctionne en internat, en semi-internat ou en externat. Un enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes (ordinaires ou spécialisées) d'établissements scolaires proches.

Un accompagnement adapté favorise le maintien du lien avec le milieu familial et social, et privilégie à ce titre l'intégration en milieu scolaire ordinaire ou adapté.

Institut d'éducation sensorielle



Les instituts d'éducation sensorielle sont des établissements d'éducation spécialisés accueillant des enfants déficients auditifs, ou déficients visuels, ou les deux.

La prise en charge se fait en internat, en semi-internat ou en externat.

Centre d'accueil familial spécialisé



Les centres d'accueil familial spécialisé (CAFS) sont exclusivement rattachés à des établissements médico-sociaux.

L'accueil en famille est un dispositif d'accueil complémentaire mis à la disposition des enfants ou adolescents, leur proposant un environnement psychologique, éducatif et affectif autre que celui de leur propre entourage.

ultes

Etablissement de réadaptation, de rééducation professionnelle pour adultes en situation de handicap



Sous cette appellation sont regroupés les centres de préorientation qui proposent, à partir d'un diagnostic préalable, l'orientation des personnes en situation de handicap notamment dans les centres de réadaptation professionnelle.

Ils sont dotés de moyens techniques d'apprentissage et de formation générale.

Ils ont pour objectif de faciliter la réinsertion sociale du travailleur en situation de handicap en vue de l'exercice d'une profession en milieu protégé ou en milieu ordinaire de travail.

Etablissement et service d'aide au travail



Anciennement dénommés centres d'aide par le travail (CAT (Centre d'aide par le travail.)), les établissements et services d'aide au travail (ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail.)) sont des établissements médico-sociaux.

Ils permettent à des adultes en situation de handicap ayant des capacités de travail limitées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leur handicap.

Les ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail.) proposent des conditions de travail aménagées et la possibilité d'insertion en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire.

L'accueil peut être à temps plein ou à temps partiel.

Entreprise adaptée



Les entreprises adaptées sont des unités de production intégrées à l'économie de marché.

Elles permettent à des travailleurs en situation de handicap, ayant une capacité de travail au moins égale au tiers de la capacité normale, d'exercer une activité professionnelle salariée.

Ces entreprises peuvent favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à des emplois en milieu ordinaire de production.

Service d'accompagnement à la vie sociale



Sous cette appellation sont regroupées les interventions de professionnels proposées aux personnes en situation de handicap adultes leur permettant de vivre à domicile.

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale.)) peuvent intégrer l'intervention de professionnels de santé. Ils s'intitulent alors service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées (SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.)).

Les SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.) assurent des missions semblables à celles des SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale.) dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté, auxquelles s'ajoutent des prestations de soins. Ils favorisent le maintien à domicile des personnes dépendantes du fait de leur handicap, en leur apportant une aide ponctuelle mais répétée dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante.

Ils permettent d'aider les personnes à vivre :

- soit au domicile parental,
- soit de façon indépendante en milieu ordinaire, ou en appartement dans le cadre de structure éclatée d'hébergement,
- soit d'aider à la sortie des résidents de foyer vers un habitat indépendant.

Ils peuvent être spécialisés selon la prise en charge d'un handicap et, de ce fait, proposer des prestations différentes, dans des lieux variés.

Foyer de vie ou occupationnel



Sous cette appellation sont regroupés les foyers occupationnels, les foyers de vie et les centres d'initiative de travail et de loisirs (CITL).

Ces foyers accueillent des adultes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler en milieu protégé (de façon permanente ou momentanée) mais qui disposent d'une certaine autonomie (physique et intellectuelle).

Ces structures fonctionnent en internat, semi-internat, externat, accueil de jour, accueil temporaire (interne ou externe), en accueil séquentiel ou encore en urgence.

Foyer d'hébergement



Les foyers d'hébergement offrent aux travailleurs en situation de handicap un hébergement adapté. Les personnes hébergées travaillent, soit en établissement de travail protégé, soit en milieu ordinaire ou encore en centre de réadaptation professionnelle.

Les résidents bénéficient d'un suivi médico-social visant à maintenir, voire à développer, leurs acquis et leurs capacités.

Ces foyers peuvent prendre la forme d'hébergement éclaté en appartements.

Foyer d'accueil médicalisé



Anciennement dénommés foyers à double tarification, les foyers d'accueil médicalisé (FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé.)) ont vocation à accueillir des personnes lourdement handicapées. Les résidents ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence ainsi que d'une surveillance et de soins constants.

Les FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé.) accueillent en internat, semi-internat, externat, accueil de jour, accueil temporaire (interne ou externe), en accueil séquentiel ou encore en urgence.

Maison d'accueil spécialisée



Les maisons d'accueil spécialisée (MAS (Maison d'accueil spécialisée.)) accueillent des personnes lourdement handicapées n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

L'accueil se fait en internat, semi-internat, externat, accueil de jour, accueil temporaire (interne ou externe), en accueil séquentiel ou encore en urgence.

L'annuaire ViaTrajectoire

Le site **ViaTrajectoire** propose un [annuaire national des établissements et services médico-sociaux](https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/Accueil) (<https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/Accueil>) (ESMS). Cet annuaire permet aux personnes en situation de handicap (ou à leurs proches) de trouver un établissement ou un service médico-Social qui corresponde à leurs critères, à partir de la notification d'une décision de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.).

Le site leur permet également d'envoyer électroniquement leur notification de décision d'orientation aux services et établissements de leur choix, et de suivre l'avancement de leur dossier d'admission.



ViaTrajectoire est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé. Il s'adresse aux professionnels de santé et du médico-social, aux établissements sanitaires, aux structures médico-sociales ainsi qu'aux usagers et représentants légaux.